



Assemblée générale

Distr. générale
15 février 2002

Cinquante-sixième session
Point 98, g, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/56/561/Add.7)]

56/200. Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris la mise en œuvre du Programme solaire mondial 1996-2005

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 53/7 du 16 octobre 1998, 54/215 du 22 décembre 1999 et 55/205 du 20 décembre 2000 relatives au Programme solaire mondial 1996-2005,

Rappelant également la résolution 14, relative au Programme solaire mondial 1996-2005, que la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a adoptée à sa vingt-neuvième session en novembre 1997¹,

Réaffirmant que le Sommet solaire mondial, tenu à Harare les 16 et 17 septembre 1996, lors duquel a été adoptée la Déclaration de Harare sur l'énergie solaire et le développement durable² et approuvée l'élaboration du Programme solaire mondial 1996-2005³, a marqué un progrès dans la mise en œuvre d'Action 21⁴, programme d'action multiforme et, en même temps, fondamental en vue de la réalisation du développement durable,

Soulignant que le Programme solaire mondial 1996-2005 couvre toutes les formes d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'énergie solaire, thermique, photovoltaïque, éolienne, hydroélectrique à petite échelle, marémotrice, marine et géothermique ainsi que l'énergie de la biomasse,

Rappelant la résolution 19 adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa

¹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, vingt-neuvième session, Paris, 21 octobre-12 novembre 1997*, vol. 1 : Résolutions.

² A/53/395, annexe, sect. II.

³ Ibid., annexe, sect. V.D.

⁴ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.

trentième session, en novembre 1999⁵, concernant le Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables 1996-2005, qui constitue l'un des principaux projets de caractère universel du Programme solaire mondial 1996-2005,

Réaffirmant qu'il importe au plus haut point de déployer, aux niveaux national et international, des efforts concertés dans la poursuite du développement durable, et qu'il faut fournir des ressources financières et transférer des technologies qui permettent d'utiliser des systèmes énergétiques économiques et de recourir plus largement aux sources d'énergie renouvelables ne portant pas atteinte à l'environnement,

Estimant qu'elle continue à jouer un rôle important dans la promotion du Programme solaire mondial 1996-2005,

Reconnaissant le rôle central joué par la Commission du développement durable et le Conseil économique et social en tant qu'instances d'examen des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et du développement durable,

Constatant le rôle que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture continue à jouer pour la réalisation du Programme solaire mondial 1996-2005, et particulièrement l'action qu'elle a engagée, en association avec des partenaires multilatéraux et des institutions nationales spécialisées, afin de développer la coopération bilatérale et régionale en organisant conjointement des colloques régionaux et sous-régionaux d'entrepreneurs et d'investisseurs,

Accueillant avec satisfaction les recommandations formulées par la Commission du développement durable à sa neuvième session⁶, notamment en ce qui concerne les sources d'énergie renouvelables,

Sachant gré au Secrétaire général de l'action qu'il continue à mener pour porter le Programme solaire mondial 1996-2005 à l'attention des sources de financement et d'assistance technique pertinentes,

Préconisant de nouvelles mesures visant à assurer que le Programme solaire mondial 1996-2005 soit pleinement intégré dans le cadre de l'ensemble des efforts déployés par les organismes des Nations Unies en vue de réaliser l'objectif du développement durable,

Soulignant que, pour atteindre des résultats plus concrets dans la mise en œuvre du Programme solaire mondial 1996-2005, il faudra que toutes les parties intéressées, notamment les gouvernements, les organismes multilatéraux de financement et les organismes compétents des Nations Unies, y collaborent activement,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général sur les mesures concrètes prises pour donner effet aux résolutions 53/7, 54/215 et 55/205⁷, et se félicite en particulier du fait que ce rapport tente d'analyser et d'examiner les obstacles et les contraintes entravant la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et les mesures permettant de les surmonter ;

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, trentième session, Paris, 26 octobre-17 novembre 1999*, vol. 1 : Résolutions.

⁶ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément n° 9 (E/2001/29)*.

⁷ A/56/129.

2. *Note avec satisfaction* le rôle que la Commission solaire mondiale continue à jouer dans la mobilisation d'un appui et d'une assistance au niveau international en vue de l'exécution de nombreux projets nationaux hautement prioritaires du Programme solaire mondial 1996-2005 relatifs aux sources d'énergie renouvelables, dont bon nombre sont actuellement financés par les pays eux-mêmes ;

3. *Note* que si un appui financier appréciable a été fourni par un certain nombre de pays développés qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies et par certaines organisations intergouvernementales, appartenant ou non au système des Nations Unies, en vue de la mise en œuvre du Programme solaire mondial 1996-2005, il reste encore beaucoup à faire à cet égard ;

4. *Incite* les gouvernements et les partenaires intéressés à tirer davantage parti du Programme solaire mondial 1996-2005 pour stimuler la mise au point et l'application de technologies faisant appel à l'énergie solaire et à toutes les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, notamment les technologies faisant appel à l'énergie de la biomasse et l'énergie éolienne, hydroélectrique à petite échelle, marémotrice, marine et géothermique ;

5. *Invite* la communauté internationale à appuyer s'il y a lieu, notamment grâce à un apport de ressources financières, les efforts que font les pays en développement qui s'orientent vers des modes durables de production et de consommation énergétiques ;

6. *Considère* que les services d'approvisionnement des campagnes en énergie, y compris leur financement, devraient être conçus pour favoriser au maximum la gestion locale, selon qu'il conviendra ;

7. *Réitère son appel* à toutes les institutions de financement et aux donateurs bilatéraux et multilatéraux concernés, ainsi qu'aux institutions régionales de financement et aux organisations non gouvernementales, pour qu'ils appuient, selon qu'il conviendra, les efforts actuellement déployés pour développer le secteur de l'énergie renouvelable dans les pays en développement sur la base des sources d'énergie renouvelables non polluantes dont la viabilité a été démontrée, tout en tenant pleinement compte du modèle de développement des économies fondées sur l'énergie des pays en développement, et pour qu'ils aident à réunir les investissements requis pour étendre l'approvisionnement en énergie au-delà des zones urbaines ;

8. *Encourage* le Secrétaire général à poursuivre ses efforts afin de promouvoir la mobilisation d'une assistance technique et d'un financement adéquats, de renforcer l'efficacité des fonds internationaux disponibles et d'en assurer l'utilisation intégrale, en vue de la mise en œuvre effective de projets nationaux et régionaux hautement prioritaires dans le domaine des sources d'énergie renouvelables ;

9. *Souligne* la nécessité d'intensifier la recherche-développement à l'appui du développement énergétique durable, ce qui exigera, de la part de tous les partenaires intéressés, notamment les gouvernements et le secteur privé, qu'ils s'engagent davantage à apporter les ressources financières et humaines qu'exige l'accélération des efforts de recherche ;

10. *Reconnaît* que pour développer l'emploi des technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables, il importe de diffuser les technologies disponibles à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud ;

11. *Prend note* de la décision de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture concernant la contribution du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables 1996-2005 à la réalisation de l'objectif du développement durable⁵ et, dans ce contexte, encourage le Directeur général de cette organisation à mobiliser des ressources, tant humaines que financières, selon le mandat qui lui a été confié, pour assurer la mise en œuvre effective du Programme et à s'employer à sensibiliser l'opinion publique dans tous les États Membres à cette question, avec l'appui des institutions internationales, régionales et nationales, tant publiques que privées ;

12. *Invite* le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à veiller à la mise en œuvre effective du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables 1996-2005 dans les différentes régions et à renforcer la mise en œuvre de son chapitre relatif à l'Afrique ;

13. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-huitième session, en consultation avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organismes compétents, un rapport sur les mesures concrètes qui auront été prises en vue de la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris la mise en œuvre effective du Programme solaire mondial 1996-2005, et sur la mobilisation de ressources à cette fin ;

14. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session, au titre de la question intitulée « Environnement et développement durable », la question subsidiaire intitulée « Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris la mise en œuvre du Programme solaire mondial 1996-2005 ».

90^e séance plénière
21 décembre 2001